

Affiché le 19 04 2024
2024.17

Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer Conseil d'Administration du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 12 avril à 11 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer se sont réunis à la Mairie de Trouville sur Mer, sur convocation en date du 5 avril 2024 de Madame la Présidente Sylvie de GAETANO.

Etaient présents :

Mme Sylvie de GAETANO, Présidente - Mme Martine GUILLON, Vice-Présidente - Mme Dominique VIGNESOULT - M. Didier QUENOUILLE - M. Jean Eude D'ACHON - Mme Claude BARSOTTI - Mme Evelyne WACOGNE - Mme Catherine VINCENT - M. Adrien KERSEBET-VEGEAIS

Était représentée :

Mme Sophie MOITIE (pouvoir à Mme Martine GUILLON)

Etaient excusés :

M. Stéphane SABATHIER - M. Lionel BOTTIN - M. Guy De la BROUSSE - M. Pascal BULTEZ - Mme Danielle PEGOT-CAPELLE

Secrétaire de séance :

Mme Martine GUILLON

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Par délibération du 14 décembre 2023, le Conseil d'administration a fixé le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2024.

Les emplois du CCAS sont répartis sur deux budgets, au sein des filières professionnelles regroupant les emplois des filières administrative, sociale et technique.

Budget principal :

Suite à l'affectation d'un agent du CCAS au sein de la Direction Sports, plage et associations de la Ville, il convient de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet.

Dans le cadre de la réorganisation administrative du CCAS, l'agent comptable a rejoint la Direction des finances de la Ville. Il convient donc de supprimer un poste d'adjoint administratif, à temps non complet, à 30/35^e.

Dans le cadre du recrutement du directeur du CCAS, il convient de supprimer un poste de conseiller territorial socio-éducatif, à temps complet et de créer un poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, à temps complet.

Budget annexe :

Suite à la fermeture du restaurant de la Résidence La Roseraie, il convient de supprimer le poste d'agent de maîtrise, à temps complet, ainsi qu'un poste d'adjoint technique à temps complet.

Par ailleurs, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs, suite à la décision d'avancement de grade prise au titre de l'année 2024.

Madame la Présidente soumet aux membres du conseil d'administration ces propositions de modifications du tableau des effectifs.

Le rapport entendu,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération du 14 décembre 2023 fixant le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération relative aux taux de promotion pour les avancements de grade,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 25 mars 2024,

Considérant qu'il convient d'ajuster le tableau des effectifs en conséquence,

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide de créer, à compter du 1^{er} mai 2024 :**
 - o **Sur le budget principal :**
 - 1 poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, à temps complet
 - o **Sur le budget résidence autonomie et aide à domicile**
 - 1 poste d'agent social principal de 1^{ère} classe, à temps complet

de supprimer
 - o **Sur le budget principal :**
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet
 - 1 poste d'adjoint administratif, à temps non complet, à 30 h (30/35^e)
 - 1 poste de conseiller socio-éducatif, à temps complet
 - o **Sur le budget résidence autonomie et aide à domicile :**
 - 1 poste d'agent de maîtrise, à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique, à temps complet
 - 1 poste d'agent social principal de 2^{ème} classe, à temps complet
- **Fixe au 1^{er} mai 2024** le tableau des effectifs sur le budget principal et le budget annexe "Résidence Autonomie et Aide à domicile", comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

	Effectif Catégorie A	Effectif Catégorie B	Effectif Catégorie C
Filière Administrative			
Adjoint administratif, à temps complet			1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe,			3

à temps complet			
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe, à temps complet		1	
Attaché hors classe, à temps complet	1		
Filière Sociale			
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, à temps complet	1		
Agent social, à temps complet			2
Filière Technique			
Adjoint technique, temps complet			1

Soit un total de **10 postes** sur le budget principal

BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE ET AIDE A DOMICILE

	Effectif Catégorie A	Effectif Catégorie B	Effectif Catégorie C
Filière Administrative			
Adjoint administratif, à temps complet			1
Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe, à temps complet			1
Filière Sociale			
Agent social, à temps complet			9
Agent social, à temps non complet, à 30/35 ^e			3
Agent social principal de 2 ^{ème} classe, à temps complet			1
Agent social principal de 1 ^{ère} classe, à temps complet			1
Filière Technique			
Adjoint technique, temps complet			5

Soit un total de **21 postes** sur le budget « Résidence Autonomie et Aide à domicile »

Le total pour les deux budgets est de **31 postes**.

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,

- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et aux grades seront inscrits aux budgets de l'exercice 2024.

- **Autorise** Madame la Présidente ou son représentant à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision.

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale :

1. **informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
-

LA PRESIDENTE



la Présidente

Sylvie de Gaetano
Sylvie de GAETANO

LA SECRETAIRE DE SEANCE



Pour Madame la Présidente,
par délégation,
La Vice-Présidente

Martine Guillon
Martine GUILLON